

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Haute-Saône
Arrondissement
VESOUL
Commune
**Soing-Cubry-
Charentenay**

L'an deux mil vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15

Etaient présents : MM. PIERRE D - GLAUSER M - M. CHALMIN T - M. FIGARD X - M. SEYLLER R - M. CHEVALIER S - M. MILLOT J.F - Mme BARBEROT J - Mme GILLET M - M. GIRARDET H - M. MORAND L - M. VOITOT J.L - M. PETIT C - Mme ROUSSEL N - M. ROBERT G

Convocation du
07/02/2022

C.R. affiché
le 21/02/2022

Le Maire,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur CHALMIN Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Reprise d'une concession de cimetière
- Admission en non-valeur
- Remplacement agent d'entretien
- Travaux ONF
- Prévision travaux goudronnage
- Questions diverses :
 - o Location logement mairie
 - o Présentation travaux 2022

**Rétrocession
concession
funéraire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition faite au prix de 45 € pour la rétrocession de la dite concession,

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Retrait de la
délibération
rectificative du
16 décembre
2021 refusant
une admission
en non-valeur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération du 16 décembre 2021 refusant l'admission en non-valeur de ces sommes, et

ACCEPTE l'admission en non-valeur de ces sommes.

**Et admission
en non-valeur**

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Délibération
portant
création d'un
poste
permanent**

- Décide de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 3 heures hebdomadaires (soit 3/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions suivantes : entretien, nettoyage et hygiène de la mairie et de la bibliothèque de Soing, relevant de la catégorie hiérarchique **C** et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

– *Emploi
permanent quel
que soit le temps
de travail* –

- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 3° de la loi n°84-53 susvisée,

- En cas de recrutement d'un agent contractuel :

Communes de moins de 1 000 habitants ou groupements de communes de moins de 15 000 habitants
(Loi n°84-53 modifiée – art. 3-3 3°)

- ✓ Précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que la Commune compte moins de 1 000 habitants,
- ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience antérieure ;
- ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367, indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 , indice majoré maximum 382,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

- ✓ Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Prévision travaux ONF 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le devis établi pour les travaux ONF en 2022, et
- **AUTORISE** le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces afférentes à ces travaux.

Prévision travaux de goudronnage

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le devis établi pour les travaux de goudronnage en 2022, et
- **AUTORISE** le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces afférentes à ces travaux.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de quelques cartes de remerciements

- pour les colis des anciens ainsi que pour le départ en retraite de Mme WELKER.
- Un logement communal au-dessus de la mairie a été reloué suite au départ des anciens locataires.
 - La question du droit à formation pour les élus municipaux est abordée.
 - Monsieur le Maire évoque les mises à jour faites pour les assurances de la commune.
 - Un livret d'accueil est prêt à l'intention des nouveaux habitants.
 - En vue du prochain budget, un point est fait sur les travaux prévus et à définir pour 2022.
 - Un mail a été adressé à Monsieur le Maire concernant la propreté de la Rue de la Louvière, par rapport au passage d'engins agricoles et d'un poulailler qui provoque des odeurs. Malgré les avertissements répétés du Maire, la situation n'évolue pas positivement. Il faudra envisager éventuellement une confrontation entre les plaignants et la personne en cause.
 - Des demandes d'installations de nouveaux points d'apport volontaires ont été faites par certains administrés.
 - Un compte-rendu de la réunion des COFOR est fait : il en ressort :
 - Attention au démarchage pour les parcs photovoltaïques
 - Attention aux autorisations de défrichage

Séance levée à 23h25

Le Maire

Didier PIERRE

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Signature</i>
PIERRE Didier	
GLAUSER Maryse	
SEYLLER Richard	
CHALMIN Thierry	
FIGARD Xavier	
BARBEROT Juliette	
CHEVALIER Sébastien	
GILLET Martine	
GIRARDET Hervé	
MILLOT Jean-François	
MORAND Lionel	
PETIT Cédric	
ROBERT Gilles	
ROUSSEL Nadège	
VOITOT Jean-Luc	

